



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 mai 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 25 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Albanie, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La participation du Bureau de liaison de l'OTAN n'ayant pas été possible à l'occasion du débat public du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies du 23 mai 2023, nous avons l'honneur, au nom des délégations de l'Albanie, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de vous transmettre la déclaration d'Irene Fellin, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, sur la protection des civils dans les conflits armés.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser cette déclaration en tant que document du Conseil de sécurité (voir annexe).

Pour la Mission permanente de la République d'Albanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Ferit **Hoxha**

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Linda **Thomas-Greenfield**

Pour la Mission permanente de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Pour la Mission permanente du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Barbara **Woodward**



**Annexe à la lettre datée du 25 mai 2023 adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents  
de l'Albanie, des États-Unis d'Amérique, de la France  
et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général  
de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour les femmes,  
la paix et la sécurité**

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité au nom de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, M<sup>me</sup> Irene Fellin, qui est également responsable du programme sur la sécurité humaine au sein de l'Alliance.

La protection des civils est une priorité pour l'OTAN, comme indiqué clairement dans notre nouveau concept stratégique.

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement opportun, compte tenu des préjudices infligés à la population civile en Ukraine. Les actes de violence nombreux et incessants perpétrés contre les civils constituent une violation flagrante et inacceptable du droit international humanitaire.

Dans son dernier rapport sur la protection des civils en période de conflit armé, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a clairement fait état de violations généralisées du droit international humanitaire et de tendances inquiétantes dans plusieurs domaines. Dans les zones urbaines, près de 90 % des morts et des blessés sont des civils. Les attaques indiscriminées contre des civils et des infrastructures civiles, y compris des installations médicales et des écoles, se produisent à une fréquence consternante dans de nombreux conflits contemporains.

La protection des civils dans les zones urbaines doit faire l'objet d'une attention particulière car le nombre de personnes qui vivent dans ces zones ne fait que croître, d'année en année. L'emploi d'armes sans discernement cause des dommages inutiles aux civils et aux infrastructures dont ils ont besoin. De plus en plus souvent, la famine et les sièges endurés par les populations civiles servent de méthodes de guerre et de moyen de pression politique pendant les négociations.

En outre, les conséquences dévastatrices de la violence sexuelle liée aux conflits pour les femmes et les filles et, de plus en plus souvent, pour les hommes et les garçons aussi, font ressortir, une fois de plus, combien il importe d'analyser les conflits selon une approche inclusive qui tienne compte des questions de genre pour garantir que l'action menée soit adaptée aux besoins de la population touchée.

Les catégories vulnérables, telles que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les enfants et les personnes handicapées, sont les premières à souffrir, comme nous le constatons malheureusement tous les jours en Ukraine.

La récente vague de bombardements aveugles et d'attaques de missiles et de drones en est un bon exemple. Les blessés et les malades sont attaqués délibérément, de même que le personnel médical. Des millions de civils sont forcés de quitter leur foyer. D'innombrables personnes sont portées disparues et certaines continuent d'être transférées de force en Russie, où les personnes déplacées et les prisonniers de guerre reçoivent un traitement inhumain.

La protection des civils est un domaine qui revêt une grande importance pour l'OTAN et pour les opérations, missions et autres activités confiées à l'Alliance par le Conseil de l'Atlantique Nord.

En 2016, l'OTAN a élaboré sa politique de protection des civils afin de définir une approche cohérente, homogène et intégrée de la protection des civils. Les principes directeurs qui y sont énoncés prévoient notamment que toutes les opérations et missions dirigées par l'OTAN sont conduites dans le respect du droit international applicable.

L'OTAN a élaboré cette politique avec ses partenaires et en concertation avec l'ONU et d'autres organisations internationales. Elle y a recensé des domaines clés dans lesquels il faut tenir compte de la dimension de la protection des civils, à savoir notamment la planification et la conduite d'opérations et de missions, la formation et l'entraînement, les exercices et le retour d'expérience, ainsi que les activités de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant.

Nous faisons face aujourd'hui à des menaces mondiales complexes et multiformes, qui compliquent la situation en matière de sécurité de manière inédite.

La protection des civils est un aspect essentiel du maintien de la paix et de la sécurité, et nous estimons nécessaire d'y consacrer une plus grande attention, au vu tout particulièrement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Nous continuerons de travailler avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires dans ce domaine, qui est d'une importance cruciale pour les enjeux géopolitiques d'aujourd'hui et de demain.

Ces efforts font partie intégrante non seulement de « ce que nous faisons » à l'OTAN, mais également de « ce que nous sommes ».

---